



PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS : Conduite préventive et Eco conduite

La législation des risques routiers

La conduite est un acte de travail. Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, l'entreprise doit considérer les risques routiers et les intégrer au Document Unique.

- L'employeur doit permettre au salarié d'exercer sa profession dans des conditions optimales de sécurité (art. L.4121-1 et suivants du Code du travail). La responsabilité pénale de l'employeur peut être engagée s'il ne respecte pas ses obligations ou s'il y a un défaut d'entretien du véhicule ou une charge de travail trop lourde imposée au conducteur (longs parcours, défaut de pause, etc.).
- Tout salarié victime d'un accident de circulation durant son travail peut se retourner contre son employeur, en formant un recours en responsabilité civile (art. L.455-1-1 du Code de la sécurité sociale).
- La réglementation n'impose pas à l'entreprise d'action de prévention sur le risque trajet (domicile-travail). Toutefois, ce risque est un risque professionnel à part entière et doit être intégré à la démarche de prévention globale de l'entreprise. La procédure de déclaration est identique à celle d'un accident de travail et la responsabilité de l'employeur peut être engagée.

OBJECTIF

- Evaluer les enjeux que représentent les accidents de la route pour le salarié, son entreprise et pour la société.
- Informer et sensibiliser les participants sur les risques et facteurs existants sur la route
- Mesurer les conséquences possibles des comportements à risques
- Acquérir une méthode de conduite préventive
- Réactualiser ses connaissances en matière de signalisation routière

INTERVENANTS et PEDAGOGIE

Ces formations se déroulent sous la responsabilité d'un Gendarme à la retraite et intervenant pour la Sécurité Routière et d'un propriétaire d'Auto-école.

Alternance d'apports théoriques et pratiques avec démonstration de dépistage, mise en situation avec port de lunettes de simulation et conduite commentée.

Lieu de formation : Dans un de nos centres EFSP ou sur votre site

Nombre de participants : 14 personnes maximum **en alternant deux groupes de 7 matin et après midi**

Validation : Une attestation de formation sera remise à chaque participant



LA THEORIE

Présentation – tour de table – Les règles propres à votre entreprise (à fournir)

Quelques chiffres et quelques images

Les risques liés à la conduite et aux manœuvres

- La vision et ses limites
- L'homme, le véhicule et l'environnement
- La perception et l'inattention
- La vigilance, la vitesse, les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt, La fatigue, le temps de réaction, les stupéfiants, l'alcool, les médicaments

Les sanctions administratives et pénales

Les solutions et les pratiques préventives

Les conditions d'organisation des déplacements professionnels

Les caractéristiques techniques du véhicule, leurs équipements et aménagements

Savoir assurer les vérifications de sécurité du véhicule

Démonstration (lunettes de simulation et dépistage)

LA PRATIQUE

Les points essentiels de la conduite économique et écologique

Les 10 clés de l'éco conduite

Réactualisation des connaissances au code de la route – questionnaire

Conduite commentée

Retour sur site et débriefing

Remise d'un support

